

CR - Journée nationale des MAM à Nanterre - samedi 7 Mars 2026

L'ADAMFAM était présente à cette journée :



Ordre du jour :

- Nouveau guide des MAM (guide DGCS)
- Place des MAM dans le futur Service Public Petite Enfance (SPPE)
- Partage d'expériences entre pairs et avec des experts reconnus

Au programme de cette journée :

- De 9h à 12h30, table ronde sur l'actualité juridique des MAM avec l'intervention de la DGCS sur le nouveau guide des MAM animée par Sandra Onysko (Ufnafaam) et Catherine Lelièvre (Pros de la Petite Enfance)
- De 13h30 à 17h15 ateliers thématiques au choix :

Créer sa MAM/ Rédiger ses statuts pour prévenir les conflits/ Premières interactions entre enfants en MAM animée par Anne-Marie Fontaine/ Communication parents/pros : la relation de confiance/ Revisiter le projet d'accueil en MAM/ La cohésion d'équipe en MAM/ Vae et formation continue en accueil individuel



Cette rencontre nationale était organisée par l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels (UFNAFAAM)

(Programme complet de cette rencontre à retrouver en dernière page de ce compte rendu)

Le nouveau guide ministériel 2026 présenté par la DGCS et commenté par les experts et animateurs de la table ronde :



Dans son intitulé ce guide s'ouvre à un plus large public : Créer une maison d'assistants maternels Guide ministériel à l'usage des services de PMI, des assistants maternels et de ceux qui les accompagnent.

Cet intitulé valorise la co-construction de ce guide entre les différents partenaires sans aucune distinction.

Il est présenté avec une lecture simplifiée qui précise la délégation d'accueil sans enfermer il reprecise le statut de la MAM qui n'est pas un EAJE et les textes réglementaires y sont réactualisés.

Il ne mentionne pas d'obligations bâtementaires notamment au regard des m2 nécessaires.

Il est fait mention que les particuliers employeurs ne sont pas ou peu inclus dans les écrits de ce guide.

Sur les aspects juridiques ce guide reste peu développé notamment en ce qui concerne les ERP, les statuts d'association laissant la liberté aux porteurs de projet et à la fois n'apportant pas d'informations utiles ou concrètes sur les étapes de ces démarches.

La délégation n'y est pas non plus très détaillée, encadrée, expliquée !

Il est rappelé que les MAM ont trouvées leur origine dans le département de la Mayenne, à l'initiative d'un regroupement d'assistantes maternelles soutenues par le sénateur Jean Arthuis.

Les usagers sont des employeurs particuliers de droit privé et les MAM viennent en complémentarité des autres modes d'accueil.

Le constat d'un fort développement des MAM est évoqué alors que les crèches familiales voient leur nombre en chute libre.

Par ailleurs et depuis le 1^{er} janvier 2025, ce sont désormais les maires qui sont devenus l'autorité organisatrice de l'accueil de la petite enfance recensant tout ce qui existe sur leur territoire, dont les acteurs de l'accueil individuel (assistants maternels à domicile et en MAM). Dans ce contexte, les MAM peuvent espérer plus de visibilité !

CR - Journée nationale des MAM à Nanterre - samedi 7 Mars 2026

Un rappel est fait sur les dogmes de la qualité d'accueil : « Il faut être bien traité pour être bien traitant ! » Cette qualité d'accueil dépend aujourd'hui du Maire.

Le comité de filière petite enfance représenté par Mme Elisabeth Laithier est largement intervenu lors de cette matinée d'échanges entre professionnels pour expliquer sa démarche et ses travaux en ce qui concerne le secteur de l'accueil individuel notamment.

Une des missions de Mme Laithier en tant qu'ambassadrice du service public petite enfance (SPPE) est de sillonner la France pour aller à la rencontre des maires et informer sur ce que peut représenter une MAM sur leur territoire valorisant l'accueil individuel et la valeur ajoutée d'une MAM sur une commune.



Elle explique qu'une l'installation d'une MAM coûte moins qu'un EAJE, qu'il faut aller au-delà de cette peur de la MAM (pas de hiérarchie, salariés du droit privé...) et mettre des locaux à disposition, apporter une aide juridique, un suivi, informer les familles de l'existence de la MAM sur son territoire, accompagner financièrement les projets et considérer la MAM comme une plus-value sur son territoire.

La CNAF a annoncé un nombre de 5400 MAM sur le territoire national.

Elle fait également le constat que le nombre de MAM augmente chaque année alors que le nombre d'assistants maternels chute.

Elle considère les MAM comme un levier de renouvellement de la profession vers une démarche de professionnalisation.

- Meilleure visibilité du métier
- Favorise l'évolution du métier
- Renforce la qualité d'accueil vers une uniformisation des différents modes d'accueil, notamment en ce qui concerne les aides qui se sont élargies

D'autre part, elle rappelle que les aides accordées par la CNAF aux MAM ont évoluées et contribuent à cette montée progressive et constante des MAM sur le territoire national.

Les aides de la CNAF :

La PIAM, l'aide au démarrage, le PIAJE et le fond de modernisation des établissements de plus de dix ans FME, ouvert aux MAM depuis 2024 pour aider au financement de travaux de rénovation.

Elle ajoute que le nouveau guide détaille mieux le contenu du projet d'accueil et précise que le référentiel qualité d'accueil de la petite enfance doit également être un point d'appui à sa rédaction.

CR - Journée nationale des MAM à Nanterre - samedi 7 Mars 2026

Les échanges entre professionnels et experts se poursuivent et des pistes de réflexions et de travail sont évoquées suggérant de se diriger vers une amélioration de l'accompagnement des MAM dans leur fonctionnement.

Les axes principaux seraient :

- Le développement de pôles de remplacement
- L'analyse des pratiques et/ou l'accompagnement à la cohésion d'équipe en prévention des conflits en MAM (apporter notamment une aide à la réflexion et à l'élaboration du projet d'accueil en prévention)
- Travailler sur la délégation et/ou favoriser le double contrat de travail

Evocation de l'incubateur à MAM du Grand Chalon (Chalon sur Saône) avec un accompagnement fort au développement des MAM sur ce département (91)

Les retours d'expérience évoqués par le public suggèrent que le PIAJE et ses conditions d'attribution pourraient évoluer afin d'être au plus proche des situations de terrain (peut-être une réflexion pour la prochaine COG ?).



Pour le Fond de modernisation des établissements, la collectivité pourrait aussi être éligible à cette aide si elle met le local à disposition de la MAM.

Ce point pourrait faire l'objet d'une future réflexion axée sur la distribution de cette aide puisque les maires sont l'autorité organisatrice de l'accueil de la petite enfance.

Les fonds publics de territoire pourraient aussi être engagés pour financer des actions autour de la cohésion d'équipe, par exemple.

Pour clôturer la matinée table ronde de cette journée nationale :

M. BARSIN, comptable, père de 5 enfants et mari d'une assistante maternelle travaillant en MAM, propose une réflexion sur la prise en compte globale des TMS à intégrer à la comptabilité (au budget) des MAM.

Dans son intervention, il fait un parallèle avec la qualité d'accueil qui est au centre des préoccupations de l'ensemble de la profession et la santé, le bien-être des professionnels qui accueillent.

Il pose la question suivante : « *Où se situe le bien-être des pros dans cette qualité d'accueil ?* »

CR - Journée nationale des MAM à Nanterre - samedi 7 Mars 2026

Il souligne que les TMS représentent un problème fondamental de la profession et évoque deux grands facteurs de risques pour les TMS :

- Les risques biomécaniques
- Les risques psycho-sociaux (stress...) qui accentuent les risques biomécaniques

Le stress est notamment lié à la sur-gestion de l'assistant maternel, les problèmes de cohésion d'équipe, le bruit.

Quelles démarches de prévention des TMS pourraient être mises en place, quand la formation sur les gestes et postures ne suffit pas car elle ne tient pas compte des risques psycho-sociaux ?

M Barsin suggère la mise en place d'un système global de prise en compte des spécificités de l'activité dans les situations de travail.

Il préconise une comptabilité globale et suggère la réalisation d'une comptabilité socio-environnementale incluant les TMS dans le bilan comptable annuel de la MAM.

Dans sa réflexion il propose qu'une équipe de professionnels, (ergothérapeutes, psychologues du travail...) viennent observer l'équipe en situation de travail avant de proposer des mesures visant à améliorer les postures et pratiques.

Les uns analysant les postures et les aménagements, les autres observant les rapports humains entre les membres de l'équipe, les enfants et avec les parents...

Cette démarche d'observation puis d'analyse faisant l'objet d'un rapport en première intention pourra être suivie de propositions concrètes d'ajustements et d'aménagements pour la MAM.

Le but de ces interventions étant de comptabiliser l'impact des risques psycho-sociaux dans l'aggravation des TMS et d'aboutir à la mise en place d'une médiation régulière au sein des MAM pour faciliter les échanges.

Les leviers principaux :

La coordination et l'organisation de telles mesures nécessite que les MAM prévoient le coût de ces interventions dans leur budget annuel, qu'elles trouvent le temps de planifier ces temps d'observation et d'accompagnement dans leur planning.

A méditer !

CR - Journée nationale des MAM à Nanterre - samedi 7 Mars 2026

Les ateliers thématiques de l'après-midi :



L'après-midi de cette grande journée parisienne s'articule entre des échanges informels avec les professionnels exposants et notamment avec l'UFNAFAAM, organisatrice de cette journée, et la participation à des ateliers thématiques organisés en petits groupes sur inscription.

Focus sur l'atelier : « *Bien rédiger ses statuts pour prévenir les conflits* » animé par Mmes Marie-Ange Marchand et Sandra Onyszko représentantes de l'Ufnafaam.

Constat :

Les principales problématiques rencontrées au niveau national sont des statuts peu ou mal adaptés aux situations spécifiques du travail en MAM et une répartition des pouvoirs mal estimée.

Analyse des jurisprudences :

Non-respect du statut pas de mise en place d'une d'AG

Exclusion sans convocation = principe du contradictoire non respecté

Création d'un collège parents sans respect du droit de vote

Non-respect des obligations financières

Rappel :

L'association est un contrat passé entre professionnels.

En raison de la nature contractuelle de l'association, les membres de celle-ci sont libres de déterminer leurs propres lois internes.

- Les statuts sont un contrat entre professionnels par conséquent l'association doit être constituée de préférence des assistants maternels travaillant dans la MAM (la famille n'y a pas sa place pour des raisons évidentes d'ingérence et de déséquilibre dans les pouvoirs de vote).
La place des parents peut être envisagée dans les statuts mais il convient de réfléchir aux pouvoirs dont ils vont disposer.
- La responsabilité de l'association et de toutes ses actions est dévolue au président.

CR - Journée nationale des MAM à Nanterre - samedi 7 Mars 2026

En cas de fonctionnement en collégiale, il y aura toujours un responsable à désigner en fonction du partage des responsabilités ou une personne en tant que tel (banque=trésorier, juridique=président, administratif=secrétaire...).

- Qui fait quoi, qui paye quoi, quel pouvoir a chacun des membres ? sont des questions à préciser dans les statuts.
- Un délai de trois mois est requis pour signaler tout changement (statuts, siège social, membres...).
- Penser la place des remplaçants dans l'association et en préciser la nature dans les statuts est indispensable afin de prévenir les écueils liés au règlement des charges, par exemple.
- Ne pas oublier qu'un PV doit faire apparaître l'heure et la date

Enjeux des statuts d'association en MAM :

- Prévoir les situations telles que :
- Maladie, obligations financières de chacun des membres
- Le retrait d'agrément entraîne la radiation de fait mais quels peuvent être les motifs d'exclusion d'un assistant maternel de la MAM ?
- Exclusion ou radiation, il convient de préciser distinctement en quoi il s'agit d'une exclusion ou d'une radiation (radiation= perte de l'agrément)
- Les motifs d'exclusion nécessitent une réflexion complexe mais prévoir des situations détaillées permettant les cas d'exclusion peut être utile afin de préserver l'équilibre d'une MAM.



Quelques généralités sur les baux de location pour l'association :

Un bail professionnel entraîne souvent une taxe foncière et parfois à la CFE...

Un bail commercial, c'est un préavis de six mois

Un bail privé reste le plus adapté et le plus facile à gérer !

Focus sur l'atelier « La cohésion d'équipe en MAM » animée par Karin Lahittete-Blanchemain, cofondatrice du dispositif Envola, formée à l'institut petite enfance Boris Cyrulnick

L'animatrice propose un travail de réflexion mené en trois groupes de participants composés de MAM, de responsables de réseaux MAM, de personnels de PMI, de représentants de RPE et CAF locaux... présents à cet atelier.

CR - Journée nationale des MAM à Nanterre - samedi 7 Mars 2026

Les contextes proposés aux trois groupes de travail :

Groupe 1 : La phase de création du projet

Qu'est-ce que la cohésion d'équipe ? Que faut-il absolument clarifier pour s'assurer du bon fonctionnement de cette équipe en devenir que vous formez ?

Réponses du groupe : Le début du travail en équipe est l'élaboration du PAC, les échanges nombreux lors de sa réflexion entre les personnes engagées dans ce projet doivent mettre en évidence des valeurs éducatives et humaines proches ou identiques.

Groupe 2 : La première année d'organisation de l'équipe

Qu'est-ce qui va permettre à cette équipe de trouver son équilibre durant la première année ?

Propositions du groupe :

- Une communication fluide et régulière
- L'usage d'un cahier pour y inscrire les sujets à aborder, les projets à mettre en place et les suggestions diverses. Le cahier garde une trace et permet de noter sur l'instant les idées pour ne pas les oublier dans le flot continu des activités et du travail quotidien
- Des réunions d'équipe régulières et planifiées
- Le respect mutuel, la capacité à se faire confiance
- Une bonne répartition des tâches avec les ajustements nécessaires selon les situations de travail
- Les tarifs pratiqués et les apports de chacun bien déterminés

Travailler en MAM c'est s'adapter pour évoluer et savoir trouver l'équité au sein de l'équipe !

Groupe 3 : Les années suivantes (votre MAM existe depuis 2 ou 3 ans et plus)

Quels sont les défis qui peuvent fragiliser votre cohésion ? Qu'est-ce qui pourrait vous aider à maintenir la cohésion ?

Propositions du groupe :

- L'intervention d'une personne extérieure pour désamorcer les conflits en cours ou installés
- La médiation

Conclusion sur l'atelier sur la cohésion d'équipe en MAM :

1. Le travail sur le projet en amont de l'ouverture permet de poser les bases solides de l'équipe (Qu'avons-nous dans notre panier ? Sommes-nous prêts à accueillir et valoriser les différences des autres ? Nos valeurs communes sont-elles identifiées et partagées ?)

CR - Journée nationale des MAM à Nanterre - samedi 7 Mars 2026

2. La première année sert à trouver son fonctionnement d'équipe (après quelques mois ensemble, qu'est-ce que l'on constate de l'équipe en concertation avec les autres membres : sur ce que l'on a compris des autres, ce qui fait écho, ce qui crée de l'inconfort).
3. Une MAM durable est une MAM dont l'équipe sait se réajuster (se remettre en question, en s'épaulant et en s'écoutant, s'ajuster comme dans une chorale).

Fin de cette journée bien remplie et retour en Morbihan !

Programme

Cette rencontre a pour vocation de réunir les professionnel(le)s exerçant en MAM ou ayant un projet de MAM, ainsi que les professionnels et institutionnels de la Petite Enfance particulièrement concernés par ce sujet afin de :

- ★ mieux comprendre les évolutions du cadre réglementaire et institutionnel,
- ★ réfléchir collectivement à l'avenir des MAM dans le Service Public de la Petite Enfance,
- ★ approfondir des thématiques concrètes du quotidien professionnel,
- ★ favoriser les échanges entre pairs et avec des experts du secteur.



8 h 00 Accueil café.

Intervention de la DGCS :

présentation du nouveau Guide ministériel des MAM.
Jean-Philippe Merciris, Chargé de mission au Bureau Famille et Parentalité de la DGCS.

Table ronde.

Animée par Sandra Onysko, Directrice de la Communication et du Développement à l'Ufnaaam et Catherine Lelièvre, Présidente des Pros de la Petite Enfance.

Sujets traités :

- ★ L'avenir des MAM's au sein de la politique publique.
- ★ Quels enjeux pour l'avenir des assistants maternels dans le SPPE ?
- ★ Les MAM pourraient-elles / devraient-elles devenir des Micro Crèches ?

Intervenants :

- ★ Elisabeth Laithier, Présidente du Comité de Filière.
- ★ Jean-Baptiste Frossard, Directeur de Projet Service Public de la Petite Enfance, Ministère des Solidarités.
- ★ Jean-Philippe Merciris, Chargé de mission au Bureau Famille et Parentalité de la DGCS.
- ★ Annick Bouquet, Présidente de la Commission Petite Enfance France Urbaine.
- ★ Louise Lévêque, Conseillère Politique Familiale et sociale Département Enfance Jeunesse et Parentalité.
- ★ Véronique Davant, Présidente du syndicat des particuliers employeurs.

Ateliers thématiques.

Les ateliers ont pour vocation d'apporter du contenu professionnel aux participants (durée 45' à 60').

Inscriptions obligatoires, chaque participant peut assister à 2 ateliers de son choix :

- ★ 13h30-14h30. Ateliers 1 - 2 - 3 - 4
- ★ 14h45-15h45. Ateliers 5 - 6 - 7 - 8
- ★ 16h15-17h15. Ateliers 1 - 2 - 3 - 6

Atelier 1 : **Créer sa MAM** avec Valérie Doré (20 personnes).

Atelier 2 : **Bien rédiger ses statuts pour se prévenir des conflits** avec Sandra Onysko et Marie Ange Marchand (20 personnes).

Atelier 3 : **Premières interactions entre enfants dans l'éco-système de la MAM** avec Anne-Marie Fontaine (40 personnes, Amphithéâtre).

Atelier 4 : **La communication parents / professionnels en MAM, élément fondateur de la relation de confiance** avec Nathalie Letourneux (20 personnes).

Atelier 5 : **Revisiter le projet d'accueil en MAM** avec Florence Hauquin (20 personnes).

Atelier 6 : **Jeu libre et affordance : créer les conditions du développement** avec Agathe Seube (20 personnes).

Atelier 7 : **La cohésion d'équipe en MAM** avec Clémence Valleraud (20 personnes).

Atelier 8 : **La place de la formation continue et de la VAE au sein de l'accueil individuel** avec Victor d'Herbemont (20 personnes).

17 h 15. Temps d'échanges informels et **espace exposants** : Ufnaaam, Envola, Bleu Education, Edumiam..

40,00 € par participant, incluant :

- la collation du matin,
- le déjeuner (option végétarienne proposée),
- la collation de l'après-midi.

Inscriptions et informations pratiques :

à retourner

par mail : gaelle.lebourhis@ufnaaam.org

par courrier : Gaëlle Le Bourhis,
13 rue Pasteur, 22190 Plérin

Places limitées.



Campus Igensia

231 rue de la Garenne, 92000 Nanterre

Accès :

RER E – Nanterre La Folie

RER A – Nanterre Préfecture